

RESIDENCE DU RWANDA
TRIBUNAL DE KIGALI
n° 811/E.
Rép. au n° 7627
du 3-12-40
OBJET :

Dossier n° 156
Aff. ALI AHMED c/ ABD-EL-
RASUL MOHAMED

Ruhengeri, le 17 décembre 1940

Monsieur l'Avocat,

J'ai l'honneur de vous accuser
la réception de votre lettre émargée, reçue le 17
décembre 1940 à Ruhengeri.

Par ma lettre 733/E. du 16 novembre
1940, je vous avertissais qu'un mandat postal d'un
import de SIX MILLE CINQUANTE CINQ FRANCS, TRENTE
CENTIMES ~~xxxx~~ était envoyé par l'intermédiaire
de HANIBA ALLARAKIA RAHIM au greffier du Tribunal
de Première Instance de Stanleyville.

Je suppose que le fait que vous
n'en ayez pas encore été avisé provient du fait que
le mandat est parti par le bureau postal de KIGALI.
L'accusé de réception reçu du Percepteur des Postes
témoigne que l'envoi a été effectué, le récépissé en
sa possession indiquant que la date d'émission est du
3 décembre 1940.

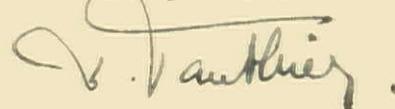
Enfin, au cas où vous n'auriez pas
reçu ma lettre 733/E., je vous fais savoir maintenant
que je n'ai pu procéder à la saisie-exécution et que
sous couvert de cette lettre je vous renvoyais tous
les documents de procédure. Toutefois, le patron d'AB-
DUL RASUL MOHAMED, de son plein gré, a payé pour son
employé la somme mentionnée ci-dessus.

De la sorte, je pense la question
réglée, sous réserve du litige des frais judiciaires
à 8 %, au sujet desquels j'attends votre réponse pour
soir sur quelles sommes ils doivent être calculés.

Veillez agréer, Monsieur l'Avocat,
l'assurance de ma considération très distinguée

L'Huissier de Ruhengeri

D. Vauthier



A MAIRE SHARIF, Avocat à STANLEYVILLE

== : : : : ==

Ruhengeri



6470

--:LA/S:-

PIERRE SHARFF

AVOCAT

DOSSIER N° 156/-

STANLEYVILLE, LE 3 Décembre 1940/-

TÉLÉPHONE 55

N° 7627/-

PRIERE DE RAPPELER LE N°
DU DOSSIER DANS LA RÉPONSE

1170 / E
a 17.12.40

Monsieur l'Huissier de et à
R U H E N G E R I

Monsieur l'Huissier,

- AFFAIRE ALI HAMED c/ ABDULRASUL MOHAMED -

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre recommandée A.R. n° 7137 du 31 octobre 1940, vous transmettant les documents de procédure dans l'affaire sous rubrique avec prière de saisir.-

Voudriez-vous avoir l'obligeance de m'en faire connaître le résultat.- Je vous en remercie d'avance.-

Agreez, monsieur l'Huissier, l'expression de mes sentiments distingués.-

Pierre Sharff absent
